

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

M. Boucard, M. Pierre-Henri Dumont, M. Pradié, M. Cordier, M. Cinieri, M. Parigi,
Mme Louwagie, M. Furst, M. Diard, M. Hetzel, M. Sermier, M. Gosselin et M. Cattin

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 272 par les mots :

« et tiendra compte également du programme « cadets de la Défense » pour lequel des financements devront être alloués. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Plan Egalité des Chances offre la possibilité à des jeunes de s'initier à la vie citoyenne et de s'intégrer au sein de la Société. Un de ses volets concerne le programme « Cadets de la Défense », qui séduit de plus en plus de jeunes.

Le programme des cadets de la défense permet de renforcer la cohésion nationale, la mixité sociale et le lien entre la Nation et son armée. Il favorise également l'engagement Républicain des jeunes.

En France, huit casernes participent au projet cadets de la défense. A titre d'exemple, la caserne Friedrich de Belfort, a accueilli ses premiers Cadets qui travailleront notamment, au devoir de mémoire avec une visite du camp de concentration du Struthof en Alsace.

Ce programme riche d'apprentissage et de formation, est nécessaire pour promouvoir à la fois l'égalité des chances et l'engagement envers la Nation. Il convient, dès lors d'inclure ce programme au sein du plan de développement et de modernisation du Plan Egalité des Chances pour permettre ainsi que des fonds particuliers puissent être alloués à ce programme ambitieux.